

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 13

Artikel: Autres réflexions sur l'artillerie suisse
Autor: Borel, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-329898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, lieutenant-colonel fédéral.

N° 13.

Lausanne, 28 Juillet 1863.

VIII^e Année

SOMMAIRE. — Autres réflexions sur l'artillerie suisse. — Des places d'armes au service de l'artillerie rayée. — Ecole centrale de 1863. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Société militaire fédérale. *Procès-verbaux de la dernière réunion.* — *Instruction sur les subsistances.*

AUTRES RÉFLEXIONS SUR L'ARTILLERIE SUISSE.

Nous avons lu avec intérêt le mémoire de M. le major de P..., intitulé : *Réflexions sur l'artillerie suisse.*

Quoique nous soyons loin d'être d'accord avec lui sur tous les points, nous lui savons bon gré d'avoir donné de la publicité à ses idées. Pour le bien de l'arme à laquelle nous nous intéressons, nous aimeraisons voir plus souvent les officiers d'artillerie émettre leur opinion et appeler la discussion sur ce qui leur semble défectueux, et sur les progrès que la réflexion et le travail leur ont suggérés ; des débats de cette nature ne pourraient qu'avoir un bon résultat, en attirant l'attention sur tel point que la routine a maintenu malgré ses déficiences, et en entretenant une louable émulation chez les officiers de ce corps.

S'il est vrai de dire que c'est du choc des opinions que jaillit la lumière, nous appelons de tous nos vœux un débat franc et loyal sur le sujet qui nous occupe, et nous n'hésitons pas à en prendre l'initiative.

M. le major de P... commence par critiquer le mode d'instruction de l'artillerie, particulièrement en ce qui concerne les officiers.

Avant d'entamer ce sujet, nous tenons à faire observer que les reproches faits au mode d'instruction ne peuvent s'adresser aux instructeurs, les commandants d'écoles recevant du département militaire fédéral un plan d'instruction détaillé auquel ils sont tenus de se

conformer, quelle que soit leur manière de voir à cet égard ; ils ne sont donc responsables que de l'exécution de ce plan. Nous déclarons en même temps qu'il est loin de notre pensée de blâmer ceux qui ont en main la direction supérieure de l'instruction ; nous admettons au contraire qu'ils s'acquittent de leurs fonctions consciencieusement, en suivant les principes qu'ils croient les meilleurs.

Quant à nous, nous n'avons pas la prétention de vouloir imposer les nôtres ; nous les exprimons uniquement pour attirer l'attention. Persuadé que nous n'avons pas la science infuse, nous les soumettons à la libre appréciation de chacun ; et loin de prétendre avoir découvert une panacée universelle, nous pensons qu'il serait possible de trouver telle autre combinaison qui arriverait au même but ; nous désirons entendre discuter la question, et nous appelons de tous nos vœux sa solution.

Nous convenons avec M. le major de P... que l'instruction des officiers laisse beaucoup à désirer, et qu'il conviendrait d'avoir plus d'égard au point de vue pratique ; mais nous désirons qu'on ne mette pas de côté le point de vue théorique.

Nous croyons comme lui qu'en service actif des hommes d'énergie, d'action, de coup-d'œil, inspireront comme chefs plus de confiance et arriveront mieux au but que des hommes théoriques et savants. Tel chef, qui saura faire un sage et utile emploi de la poudre, rendra plus de services en campagne que tel autre qui en connaîtra à fond la composition, les propriétés chimiques, la fabrication et les principes de combustion et d'inflammation ; nous croyons que le but à atteindre avant tout, pour une armée de milices, est de former des officiers pratiques plutôt que des pédants.

M. le major de P... aurait été plus complet s'il avait indiqué nettement le système d'instruction qu'il propose d'adopter pour arriver à son but. Pour combler cette lacune, nous essaierons d'énoncer nos idées.

Quel but voulons-nous atteindre ?

Nous voulons que les officiers possèdent une certaine dose de connaissances théoriques et par dessus tout qu'ils soient pratiques.

Nous désirons une instruction théorique, parce qu'elle développe l'intelligence de l'officier ; parce qu'elle le place bien vis-à-vis de la troupe ; parce que la science est toujours bonne à acquérir ; parce que l'officier ne doit pas être embarrassé pour répondre aux questions qui peuvent lui être adressées soit par ses supérieurs, soit par ses subordonnés, soit enfin par des militaires étrangers, et parce que le développement des sujets théoriques met l'officier en état de faire des recherches plus étendues sur tel sujet qui lui plaît, et engendre

ainsi des spécialités; or celles-ci sont indispensables dans un corps d'officiers, pour le progrès de l'arme.

En ce point, nous différons un peu de l'auteur du mémoire, qui semble ne tenir que médiocrement, et seulement comme accessoire, à l'enseignement théorique.

Nous exigeons avant tout une instruction pratique, parce qu'elle apprend à se tirer des difficultés qui se présentent constamment à la guerre; parce qu'elle forme le coup-d'œil; parce qu'elle peut empêcher des déroutes et faire remporter des victoires; en un mot, parce que c'est le seul moyen d'arriver au résultat qu'on se propose en campagne.

Nous soutenons, sans crainte d'être démenti, que parmi les jeunes officiers d'artillerie, il en est bien peu qui possèdent ces desiderata; ce fait seul est une condamnation du système suivi depuis plusieurs années. Donc, pour atteindre le double but que nous nous proposons, il faut un changement radical.

Et d'abord, l'institution des aspirants doit être sapée par sa base, car c'est là qu'est la plaie; nous la remplaçons par un moyen qui est beaucoup plus en harmonie avec les coutumes démocratiques de notre pays.

Il suffit d'énoncer comment se forment nos officiers d'artillerie pour que le système soit jugé. Un jeune homme de 20 ans, souvent au-dessous, arrive dans une école de recrues comme aspirant de première classe; il est examiné sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, la statique, l'arpentage et le dessin graphique; l'examen se fait tant bien que mal, et, en définitive, il faut être très coulant pour l'admission.

Notons en passant que beaucoup de ces jeunes aspirants ont eu une éducation première qui n'était rien moins que scientifique, et qu'une fois l'examen passé, ils n'ont rien de plus pressé que d'oublier cet assemblage de théorèmes et problèmes qui ont fait leur désespoir, de sorte qu'au bout d'une année, ce qui leur reste de tout cela se réduit presque à zéro.

Ces aspirants suivent l'école avec les recrues d'artillerie; on leur enseigne spécialement le service du train et un peu celui des canonniers; ils forment une division à part, vivent entr'eux et n'ont que très peu de rapports avec la troupe.

L'année suivante, quelquefois dans la même année, ils suivent une école spéciale d'aspirants de seconde classe; c'est cette école qui est destinée à transformer en officiers ces jeunes gens qui ont été mis le moins possible en contact avec la troupe. Là, il faut bien dire qu'ils ne perdent pas leur temps; on les sature de leçons de théorie et

d'examens ; on y joint les exercices pratiques des canonniers et des sous-officiers. Ce sont neuf semaines de sueurs et de travail durant lesquelles ils forment toujours une classe à part. Rien de plus, rien de moins ; et la graine semée depuis si peu de temps a déjà produit ce que l'on est convenu d'appeler des officiers.

Et l'on prétendrait, avec ce système, avoir formé des officiers d'artillerie !!

L'expérience des dernières années est là pour démontrer le contraire ; au besoin, nous en appellerions au témoignage des instructeurs, qui sont mieux qualifiés que personne pour juger le fait. Combien de fois n'ont-ils pas gémi de voir ces jeunes gens en présence de la troupe, embarrassés, timides et désiants, incapables de commander, impuissants à se faire obéir, excitant quelquefois le sourire des simples soldats par leur peu d'aptitude, leurs fautes dans le service et par leur gaucherie.

Pour remédier à cet état de choses, nous proposons le système suivant : Tout homme devra commencer par faire le service de simple soldat dans une école de recrues. Les officiers seront pris parmi les hommes revêtus d'un grade quelconque qui auront pour le moins deux années de service réel, compris le premier service de recrues. Les nominations n'auront lieu qu'à la suite d'un examen satisfaisant, passé devant une commission d'un petit nombre d'officiers de l'état-major d'artillerie, à deux époques de l'année qui seront fixées et connues d'avance. Cet examen comprendra le service pratique des officiers, sous-officiers et canonniers ; on y joindra quelques sujets théoriques, en ayant soin de restreindre le programme actuel des connaissances mathématiques, et de ne demander que ce que l'on doit réellement exiger.

Tous les officiers nommés dans l'année seront appelés à l'école centrale. Ils y recevront une instruction spéciale sur l'équitation, le service du train, les principales connaissances théoriques que doit posséder un officier d'artillerie ; ils répéteront rapidement les divers exercices pratiques, et, dans le courant des quatre dernières semaines, tout en continuant quelques leçons de théorie, ils feront le service complet avec la troupe, qu'ils devront commander et instruire. Dans les exercices, on aura surtout en vue les applications au service de campagne. On s'assurera des connaissances acquises par un examen final, dont la perspective tiendra toujours en haleine.

Tout officier qui aura fait l'école centrale devra assister à une école de recrues. Dans cette école il sera, depuis le commencement jusqu'à la fin, avec la troupe ; il sera spécialement employé à l'instruction des recrues, sous la surveillance des instructeurs. L'enseignement théori-

que sera borné à une courte répétition des sujets enseignés dans l'école centrale.

Ici, comme à l'école centrale, il faudra avoir en vue l'application au service de campagne.

L'expérience a prouvé que jusqu'à ce jour il a été impossible d'employer bon nombre d'officiers à l'instruction des recrues, à cause de leur inexpérience, de leur manque de connaissances et d'habitude du commandement; nous n'hésitons pas à attribuer ce fait au système de nomination et au mode d'instruction qui a été suivi.

Pour mettre les cadres à même de donner une bonne instruction aux recrues, nous croyons devoir proposer un autre changement à ce qui s'est fait jusqu'à ce jour. Il serait convenable de réunir les cadres d'une école trois jours avant les recrues. Cette instruction préparatoire aurait pour but de répéter le service pratique, de donner d'utilles directions sur la manière d'enseigner, et d'exercer à instruire par un enseignement mutuel. Il ne faut pas se faire des illusions; la plupart des officiers, une fois qu'ils ont terminé un service, se hâtent de mettre de côté leurs règlements et n'y songent plus; une ou deux années se passent avant qu'ils soient appelés à un autre service, et cet intervalle suffit pour enlever de leur mémoire beaucoup de détails; l'instruction préparatoire que nous proposons serait bien propre à remédier à cet inconvénient.

En modifiant, suivant le système que nous venons de développer, le mode de formation et d'instruction des officiers, nous croyons atteindre le but de les rendre plus mûrs, plus pratiques et plus aptes à entrer en campagne. Les moyens que nous proposons n'introduisent pas d'autre nouvelle charge pour eux que les trois jours d'instruction préparatoire avant les écoles de recrues.

Continuons l'examen du mémoire de M. le major de P... Il désire que dans les exercices de manœuvres on habitue les troupes à cette irrégularité qui se présente nécessairement en campagne.

Nous n'allons pas aussi loin que lui; nous croyons que l'ordre est nécessaire dans les exercices; et, sans tenir à des alignements irréprochables, nous pensons que la régularité est indispensable; elle forme les officiers et les soldats, elle facilite les mouvements, tandis que l'irrégularité et le laisser-aller conduisent vite au désordre.

Nous savons bien que sur le champ de bataille cette régularité ne peut et ne doit pas toujours être recherchée; mais une troupe qui manœuvrera avec précision saura aussi se plier aux circonstances du moment, et sera toujours plus apte à prendre telle position donnée.

C'est dans les exercices de campagne que les officiers verront l'impossibilité d'observer toujours les prescriptions d'un règlement, et

apprendront à tirer parti de la nature du terrain pour placer leurs pièces de la manière la plus propre à atteindre le but. Habituez les officiers sur le terrain au choix des positions en supposant un cas donné, exercez les batteries à prendre ces positions, rien de mieux ; mais gardez-vous de sanctionner le désordre sur le champ d'exercices.

Quant aux exercices de marches, nous abondons dans le sens du mémoire. Ces marches doivent tendre à représenter autant que possible ce qui se passe en campagne ; mais nous reconnaissions en même temps l'énorme difficulté qu'il y a à faire quelque chose de vraiment pratique. Quoi qu'on fasse, il sera impossible d'assimiler un service de campagne à des mouvements devant l'ennemi ; il y a là des éléments trop opposés. La difficulté de représenter quelque chose de sérieux augmente encore pour l'artillerie qui, dans ses écoles, n'est pas réunie à d'autres armes, et est dépourvue de munitions d'exercice.

Telle manœuvre simulée, qui semblera avoir été bien exécutée, pourrait se trouver pitoyable devant l'ennemi, parce qu'il est impossible de tout prévoir.

Si nous abordons les réflexions de M. le major de P... sur l'école de batterie, nous sommes d'accord avec lui pour trouver qu'elle renferme trop de mouvements et qu'elle doit être simplifiée. Plusieurs manœuvres ne sont pas d'une application directe, et si elles peuvent être conservées pour des troupes permanentes qui ont tout le temps de les apprendre et d'arriver à les exécuter avec la dernière précision, elles sont superflues pour des troupes de milices qui ont des choses autrement plus importantes à apprendre.

L'école de batterie, qui aura peu d'applications en campagne, doit cependant être exercée ; il est de toute nécessité de savoir manier une batterie, et c'est une excellente instruction pour les soldats du train ; mais elle doit être réduite à un état de simplicité tel qu'un petit nombre d'exercices suffisent pour la connaître à fond.

Pour le détail des manœuvres, nous différerons un peu de l'auteur du mémoire. Examinons ses deux premières manœuvres :

1^o Sortir du parc. Nous croyons que les commandements doivent indiquer autant que possible le mouvement. Ainsi, au lieu des trois commandements du règlement, nous en aurions un seul, qui serait suivi de l'indication de la direction à suivre, savoir : « Par la pièce de droite (gauche) formez la colonne, en avant (à droite à gauche). »

2^o Rentrer au parc. Le commandement proposé donne une idée fausse du mouvement. Ainsi, la colonne arrivant par derrière le parc, le commandement : « A gauche, formez le parc, » est faux, puisqu'on forme le parc en avant. Il n'y a aucun inconvénient à conserver les

commandements du règlement actuel, puisqu'ils sont les mêmes que pour la formation en bataille; on n'introduit donc point de commandement nouveau.

On peut supprimer, si l'on veut, l'indication des intervalles.

Nous nous abstiendrons de suivre plus loin M. le major de P... dans ses mouvements de l'école de batterie, sur lesquels nous aurions quelques observations à présenter; nous aurions bien des choses à dire aussi sur les manœuvres dont il ne parle pas; mais cela nous mènerait trop loin et sortirait du but que nous nous sommes proposés. Nous ne voulons pas cependant abandonner ce terrain, mais nous nous réservons de présenter dans une autre occasion les observations que nous a suggérées la mise en pratique de l'école de batterie.

Ch. BOREL, colonel fédéral.

DES PLACES D'ARMES AU SERVICE DE L'ARTILLERIE RAYÉE.

Tant que nous n'avons eu en Suisse que des bouches à feu à lame lisse, les écoles d'artillerie pouvaient avoir lieu sur la plupart de nos places d'armes. Outre les conditions indispensables, telles que casernes, écuries, manèges couverts et place d'armes, il suffisait en effet d'une ligne de tir de 12 à 1300 pas et l'on pouvait même se contenter d'une ligne de tir de 8 à 900 pas, pourvu que l'on pût disposer, soit en faisant une excursion, soit comme succursale de la place d'armes, d'un emplacement où l'on pût exercer le tir à des distances de 1000 à 1300 pas.

L'introduction des canons rayés change complètement toute cette économie. Il faut en effet, pour l'exercice du tir des canons rayés, des places d'armes où l'on puisse se mettre en batterie à toutes les distances, jusqu'à 2500 pas au moins, et pouvoir en outre manœuvrer, se mettre en batterie et tirer de tous les points de la place d'armes. En outre, il est nécessaire, pour pouvoir exercer le tir à grandes distances, de pouvoir disposer d'une ligne de tir de 3 à 4000 pas, et même davantage pour des tirs d'essai.

Parmi nos anciennes places d'armes, Thoune seule pouvait dès lors et déjà satisfaire à ces exigences, et Bière, après le déplacement de ses casernes et de son polygone, deviendra une place d'armes aussi avantageuse que celle de Thoune, et lui sera même supérieure sous certains rapports.